LETTRE OUVERTE AUX TRILPORTAIS !

AVRIL 2019

Éric KRAEMER

Président de l'Association "Un Nouveau Cap Pour Trilport"
Conseiller Municipal
Conseiller Communautaire (CAPM)

Votre quotidien, c'est notre priorité !

Chères Trilportaises, chers Trilportais,
Nous avons tous reçu la Lettre du Maire et nous sommes assez surpris, par la mauvaise foi dont il fait preuve ! En effet, il évoque plusieurs chiffres comme par exemple 770 logements d'habitation dans le projet ZAC multisites dit "Ancre de Lune". Nous tenons à lui rappeler que ce chiffre a été officiellement annoncé par l'aménageur qui est le Grand Paris Aménagement (GPA) lors du Conseil Municipal du 21 Décembre 2017. Ce nombre a ensuite été corrigé à 595 lors du Conseil Municipal du 18 Octobre 2018. **Nous ne pouvons que déplorer que le Maire n'ait pas vu l'erreur commise par le GPA, ce qui démontre un manque total de suivi de ce dossier par le 1er Magistrat de notre ville alors que ce projet va engendrer de graves nuisances quel que soit le secteur de résidence.** Il faut également souligner que le Maire n'hésite pas à tenter de nous enfumer dans sa "Lettre du Maire" en annonçant 434 logements dans la ZAC multisites "Ancre de Lune". En effet, la Zac Multisites ne se résume pas uniquement au secteur "Saint-Fiacre & Verdun", il faut y rajouter les 49 habitations sur le secteur "Berlioz & Fublaines" soit un total de logements de 483 habitations principales. Il est également à noter que ce nombre de logements est en totale contradiction avec celui annoncé par le GPA lors du Conseil Municipal du 18 Octobre 2018 et avec celui qui figure dans le dossier de la dernière enquête publique (590 ou 595 même cela n'est pas clair). Il manque 112 logements. Nous confirmons que la Municipalité s'apprête à bétonner la ville avec ce projet de Zac Multisites qui va forcément augmenter la population à court terme. Le projet de Zac Multisites "Ancre de Lune" comporte en effet 483 ou 595 logements (on ne sait plus) ! Sans compter les autres opérations de construction prévues, exemple : Rue de Brinches (chemin du Travers) en cours de construction 30 logements d'habitation le nombre d'habitants va augmenter de plus de 1 400 personnes … ! **Une paille pour notre commune dont la circulation, le stationnement, la gare avec une ligne P totalement sinistrée, retards et annulations de trains quasi-quotidiennement sont complètement saturés aux heures de pointe …** En ce qui concerne les attributions des logements sociaux, certes la Municipalité dispose d'un contingent de logements mais celui-ci est très restreint. Nous tenons aussi à lui rappeler qu'ils sont attribués sous condition de ressources ainsi que l'ancienneté de la demande de logement et régies par une commission d'attributions. Par conséquent, il est irresponsable de présager des décisions prises par celle-ci. Enfin, bien qu'il s'en défende le Maire reconnait qu'en cas de carence le droit de préemption est transféré à l'Etat et donc que la Mairie ne pourra plus attribuer de logements. Il reconnait aussi que les opérations et les bailleurs sont choisis directement par le Préfet. Le Maire ajoute même que pour faire simple cela signifie que la commune est sous tutelle en matière d'urbanisme. C'est exactement ce que nous lui avons rappelé.

Dossier "Ancre de Lune" : l'erreur du GPA n'interpelle pas le Maire !

Le Maire ne maîtrise plus l'urbanisme de notre commune.

Le Maire ne maîtrise plus l'urbanisme de notre commune. Pourquoi ? Car le Maire a été contraint de signer un contrat de mixité sociale en 2009 avec obligation de signer une convention foncière avec l'Etablissement Public Foncier d'Île de France (EPFIF), de lui déléguer le droit de préemption et de dégager des zones à construire au PLU. Nous le remercions de reconnaître le bien fondé de nos arguments. Il convient aussi de préciser que selon l'Etat sur la période 2014/2019 la commune se devait de construire 180 logements sociaux. Or elle n'en n'a construit que 114. Nous avons donc un déficit de 66 logements sociaux sur la période. Par conséquent, un nouveau constat de carence a été adressé au Maire par la Préfète de Seine et Marne. Le montant de la pénalité qui en découle est de 13 938.89€ que l'Etat devrait prélever sur nos ressources fiscales en 2019.

Nouvelles pénalités de 13 938,89 € pour la commune !

Globalement, dans sa lettre le Maire a tenté de tourner à la dérision nos écrits ainsi que nos propos. Cela relève de la malhonnêteté intellectuelle. Vous avez été nombreux à nous faire part des problématiques en ce qui concerne les nouvelles lignes de bus qui ont pris effet au 1er janvier 2019.

Nous ne pouvons que regretter ces dispositions qui engendrent de nombreuses difficultés de déplacement sur notre secteur. Il faut aussi savoir que le Maire qui est nous le rappelons Vice-président de la Communauté d'Agglomération du Pays de Meaux (CAPM) en charge des transports, de la voirie et des parcs de stationnement a travaillé sur ce dossier pour le compte de la CAPM avec Île de France mobilité. Nous voyons le résultat !!!

Eu égard à ce que nous avons écrit ci-dessus et au choix du scénario pôle gare exposé dans le GINKGO 39 le Maire est-il toujours en capacité de pouvoir défendre les intérêts des Trilportais et de notre commune ? Il convient de souligner que dans ce GINKGO est fait état d'une nouvelle voie d'accès aux bus par l'impasse du Jubilé. C'est une décision surprenante car l'étude d'impact du projet n'en n'a jamais fait état. Cette voie était prévue pour la circulation des piétons se rendant à la gare. Une telle décision nous semble totalement irresponsable et surtout dangereuse pour les usagers. En effet, des piétons, des cycles et des bus sur une voie aussi restreinte accentue les risques d'accidents !

Concernant l'accès au parking relais sud de 115 emplacements qui va se faire par la rue d'Armentières, nous ne pouvons que désapprouver avec insistance cette décision qui va nuire gravement à la tranquillité des résidents en matière de nuisances sonores matin et soir ! Comme vous le savez, nous avons lancé en Janvier 2019 une pétition intitulée "NON AU PROJET D'URBANISATION DEMESURE A TRILPORT" ; celle-ci a été transmise le 6 février 2019 au Commissaire Enquêteur du projet "Ancre de Lune". Pour plus de détails, vous pouvez vous rendre sur notre site internet www.unnouveaucappourtrilport.fr. **Enfin, il est inadmissible que le Maire de notre commune dépense 2 262€TTC pour sa "Lettre du Maire" à des fins purement politiques** pour tenter de répondre aux écrits ainsi qu'aux propos tenus par les membres de l'opposition. Et ceci aux frais des Trilportaises et des Trilportais, alors qu'il a déjà dépensé à chaque parution 4 341,40 € TTC pour le GINKGO ! À cela, il faut y rajouter 459,60 € pour le GINKGO et 229,79 € pour la Lettre du Maire de frais de distribution. Nous précisons que notre "Lettre Ouverte aux Trilportais" est uniquement financée et distribuée par les adhérents de notre association.

Vos représentants de l'Opposition

IPNS - PHOTO © DR - NE PAS JETER SUR LA VOIE PUBLIQUE

Mme, Mlle, M, Nom : ..... Prénom : ..... Né(e) le : .....

Adresse : ..... Code Postal : .....Ville.....

Téléphone Domicile : ..... Portable : .....Profession : .....

Adresse e-mail : .....

Je fais un don de ..... Euros (1). Je souhaite adhérer à l'association (1) (2). (1) Ordre du chèque : "Un Nouveau Cap Pour Trilport". (2) Cotisation annuelle : simple 20 € ; couple 35 € ; Étudiant et jeune de – 25 ans sans emploi : 15 € à adresser ou déposer chez Mr Eric KRAEMER 4, Clos Montceaux 77470 TRILPORT ou chez Mr Raoul CAIN 10, allée Jean Rostand 77470 TRILPORT. **Adresse Mail : ekraemer.trilport@gmail.com.**